



Loi Duplomb : des voix rurales ignorées, des enjeux déformés

. Le débat autour de la loi Duplomb fait rage. Et pour cause : ses conséquences sont lourdes sur l'environnement, la santé publique et les territoires ruraux. Pourtant, une seule parole semble encore légitime pour en parler : celle de certains syndicats agricoles. D'autres voix, pourtant représentatives d'une ruralité vivante et diverse, sont ignorées.

Il faut rappeler un fait souvent passé sous silence: les syndicats majoritaires du monde agricole n'ont, dans la Manche, réuni que 29,32 % des voix des exploitants lors des dernières élections à la chambre d'agriculture. Deux tiers des ressortissants ne votent même plus. Quelle légitimité ont ces représentants à parler au nom de tous les territoires ?

La loi Duplomb est perçue comme une opportunité de détricoter les maigres protections environnementales restantes. Elle prend pour cible les haies, les contrôles environnementaux, la police de l'OFB, la réglementation sur l'usage des pesticides. Et pour justifier cette dérive, on invoque un bon sens paysan qui serait entravé par la législation. C'est faire peu de cas de ce qu'étaient les pratiques des anciens : l'entretien des haies, par exemple, faisait partie de la logique d'un paysage vivant, jamais d'un arrachage pour productivisme.

L'argument selon lequel la période de nidification ne serait pas partout identique en France relève d'une manipulation. La réglementation pour l'entretien des haies prévoit un arrêt entre le 15 mars et le 15 août pour respecter la nidification. Alors que cette période de reproduction commence de plus en plus tôt dans l'année sous l'effet du réchauffement climatique, les agriculteurs exigent de leur côté des dérogations pour pouvoir intervenir de plus en plus tard au printemps.

Nous refusons également le discrédit jeté sur les agents de l'OFB. Leur mise sous tutelle directe du préfet est une grave atteinte à leur indépendance. L'environnement n'a jamais été aussi malmené, et ceux qui le protègent se retrouvent de plus en plus isolés.

Sur la question des pesticides, les faits sont têtus. La communauté scientifique est claire : les néonicotinoïdes, même "assimilés", sont des substances neurotoxiques, perturbateurs endocriniens, suspectées d'effets génotoxiques et cancérigènes. L'acétamipride, ciblé pour la culture des pommes, des betteraves ou des noisettes, ne fait pas exception. Son usage ne peut être justifié par une "absence d'alternative", quand tant de recherches démontrent au contraire le potentiel de solutions agronomiques.

Par ailleurs, quand certains insinuent que les signataires de pétitions sont rémunérés, on verse dans la désinformation la plus toxique. Qui touche 4000 euros pour signer un texte ? Personne. Cet argument est indigne du débat public.

Les "retenues d'eau" ne sont pas des mares agricoles : ce sont des méga-bassines, dont la justice administrative a rappelé à plusieurs reprises l'impact écologique destructeur, le caractère non soutenable, et l'absence de concertation démocratique. Le fait de ne plus nommer ces ouvrages pour ce qu'ils sont, révèle bien la gêne de leurs promoteurs : ils savent l'impopularité croissante de ce modèle.

Enfin, il faut dire la vérité sur l'agriculture industrielle que certains défendent. La culture de la betterave ne nourrit pas la population locale, mais alimente la production de sucre d'exportation, souvent utilisé dans des produits transformés peu compatibles avec les impératifs de santé

publique. Il en va de même pour les noisettes, cultivées pour des marques comme Nutella, elles aussi critiquées pour leur impact environnemental et diététique.

Nous devons poser les bonnes questions : quelle agriculture voulons-nous ? Pour qui et pour produire quoi ? À quel prix écologique, social et démocratique ?

L'eau est un bien commun, les haies sont un patrimoine vivant, les pollinisateurs sont indispensables à la production, et la biodiversité est notre assurance-vie collective. Le monde rural mérite mieux que des caricatures. Il mérite du débat, de l'écoute, et de la pluralité.

Le bureau de Manche-Nature.